

COURS DU PROGRAMME	CHARLEMAGNE	AEP	CÉGEP	ÉQUIVALENCE REFUSÉE
236311	Voir page 3	—	—	
236321	225421	—	00HV	
236334	—	—	00HG	
236346	—	—	00HJ	
236362	—	—	00HH	
236368	—	—	00HL	
236373	—	—	00HP	
236383	—	—	00HJ	
236394	—	—	—	
236406	—	—	00HL	
236417	—	—	00HL	
236422	—	—	—	
236434	—	—	00HL	
236441	—	—	—	
236483	—	—	—	

COURS DU PROGRAMME	CHARLEMAGNE	AEP	CÉGEP	ÉQUIVALENCE REFUSÉE
236491	225492	—	—	
236504	—	—	—	
236512	—	—	—	
236522	—	—	—	
236532	—	—	—	

Note particulière :

Une équivalence peut être attribuée au cours 236311 – *Métier et démarche de formation* grâce à la réussite du cours 225312 – *Métier et formation* seulement si l'élève est inscrit en concomitance au programme d'études 5208 – *Classement des bois débités* et au programme 5088 – *Sciage*. L'organisme scolaire doit alors transmettre l'équivalence manuellement.